

Session du Conseil départemental

Lundi 20 avril 2015

Discours de Maurice Leroy,

Ancien Ministre,
Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues,

Le célèbre Pythagore disait que « *le commencement est la moitié de tout* ». Gardons cet adage à l'esprit en débutant cette nouvelle mandature et avançons ensemble sans attendre. Je veux, avec vous toutes et vous tous, agir, tout en menant un dialogue constructif. Ceci malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur les départements et le flou qui entoure encore les compétences de nos collectivités. Je vous rappelle que la baisse des dotations de l'État pour notre département s'élèvera cette année à 5,3 millions d'euros et 40 millions d'euros jusqu'en 2017 ! Je vous rappelle également que la loi NOTRe, ou ce qu'il en reste, ne sera votée définitivement qu'en juillet !

Agir commence par choisir. Aussi, comme je vous le disais lors de la session d'installation du 2 avril dernier, je vous propose de mener ensemble cinq chantiers prioritaires : le tourisme, l'autonomie et le maintien à domicile, la modernisation de notre administration, le déploiement du Très Haut Débit pour tous les Loir-et-Chériens et la mutualisation de nos moyens et de nos compétences avec les autres départements et institutions. Ces chantiers, traduction de notre démarche *Loir&Cher 2020*, permettront de couvrir un très large champ de services et d'agir aussi bien pour le présent que pour l'avenir.

Parmi ces chantiers, trois d'entre eux retiendront notre attention ce matin : le déploiement du Très Haut Débit, sous la responsabilité de Bernard PILLEFER, l'autonomie des personnes âgées et la mutualisation interdépartementale des moyens et des compétences. Ces sujets sont en effet au cœur du Protocole de partenariat de la Convention Région-Département que j'ai signée la semaine dernière avec le Président de la Région Centre Val de Loire et que je soumets aujourd'hui à votre vote.

La Convention Région-Département, qui couvre la période 2015-2020, doit permettre de répondre aux grandes priorités affichées par notre Département pour les prochaines années. Ce contrat est d'une importance majeure pour nous permettre de mener les projets structurants de notre territoire. Si l'enveloppe de 18,8 millions d'euros que notre Département est parvenu à négocier avec la Région est un progrès par rapport aux 12,75 millions d'euros de la période précédente, ce montant reste cependant en deçà de nos attentes, au regard des enjeux du Très Haut Débit. En effet, ne nous y trompons pas, la participation de la Région au déploiement du Très Haut Débit en Loir-et-Cher au titre du Contrat de Plan État Région, est directement prélevée sur l'ensemble de ses politiques contractuelles, à savoir la Convention Région-Département et les contrats de solidarité territoriale, les anciens contrats de pays. Autant d'argent dont est amputée notre convention Région-Département et dont sont privés nos territoires ruraux déjà fragiles. Ainsi, pour maintenir notre objectif de déploiement du Très Haut Débit en 5 ans, notre département est contraint d'y consacrer 14,8 millions d'euros sur 18,8 millions, soit 80 % de l'enveloppe totale ! C'est dire l'importance primordiale que nous accordons à ce chantier. C'est dire surtout la contrainte budgétaire que fait peser la région sur les autres projets inscrits dans la convention !

Sur les crédits restants, 2,135 millions d'euros seront affectés à notre politique d'autonomie et de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. 710 000 euros aideront au développement du tourisme. Enfin, vous m'aviez donné mandat le 2 avril dernier pour négocier le fléchage d'un million d'euros pour les aménagements paysagers du sud de l'agglomération blésoise, le fameux rond-point dit « de la patte d'oie » à Saint-Gervais. Malgré le scepticisme des élus socialistes, je suis parvenu à arracher 250 000 euros, ce qui n'est pas un mince exploit dans le contexte d'« écolo-idéologie » qui règne à la Région. Rendez-vous compte que pas un centime n'était prévu dans la convention pour les aménagements routiers dans notre département !

Vous l'aurez compris, les départements ruraux comme le nôtre sont soumis à des contraintes toujours plus fortes, y compris de la part de leur région. La fameuse « *fracture territoriale* », que l'économiste Laurent DAVEZIES exposera ce soir lors du colloque de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher, est une réalité. Nous autres, territoires ruraux, ne tombons pas dans le piège de l'isolement et de l'immobilisme. C'est par nos initiatives locales et les liens que nous saurons créer que nous bâtirons l'avenir. Voilà pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, le Loir-et-Cher mise sur l'union pour faire face et continuer d'agir ! Le grand chantier de mutualisation que nous avons engagé avec nos voisins régionaux ne cesse de se développer, de faire naître de nouveaux projets, de dynamiser nos territoires. Après la création de la centrale d'achats Approlys, après la mutualisation des guichets touristiques entre le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire, **un nouveau projet se dessine avec l'élargissement du partenariat interdépartemental sur le déploiement du Très Haut Débit. Ce qui est d'ores et déjà un succès avec l'Indre doit s'étendre. Aussi j'ai proposé à nos voisins d'Indre-et-Loire et du Cher de nous rejoindre pour peser de tout notre poids sur ce déploiement.** C'est ensemble, unis, combattifs que nous mènerons avec les opérateurs privés des négociations efficaces. N'ayons pas peur de parler d'efficacité, d'optimisation, d'objectifs. Notre avenir dépend de nos ambitions et de notre capacité à nous unir.

La mutualisation passe aussi par des regroupements pertinents au sein de nos propres structures. Si j'ai demandé à Bernard PILLEFER de présider le Syndicat Mixte Ouvert *Loir&Cher numérique*, c'est parce qu'il préside déjà le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher et l'Agence Technique Départementale. Or, je suis convaincu que ces entités doivent se rapprocher et sans doute, à terme, se fondre en une seule pour plus de clarté, plus d'efficacité, et une meilleure gestion des ressources.

Mes chers collègues, je réaffirme devant vous mon profond attachement à l'optimisation des moyens financiers. Les finances des collectivités territoriales sont durement touchées. Ce ne doit pas être un alibi, pas une raison pour baisser les bras.

Nous avons le devoir de faire mieux avec moins. Aussi, notre travail commun, la mutualisation d'une partie de nos ressources, sont donc une absolue nécessité pour continuer à créer les conditions favorables au développement de nos territoires.

Nous avons le devoir de l'efficacité. Comme le soulignait Winston Churchill avec le pragmatisme qui le caractérisait « *Il ne sert à rien de dire "Nous avons fait de notre mieux". Il faut réussir à faire ce qui est nécessaire.* ». Ce qui est nécessaire, c'est de servir les Loir-et-Chériens en accompagnant leur quotidien et en préparant leur avenir.

Je vous remercie.